



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°35
27 Novembre 2007

346 Conseil

347 Informations

- Service allégé
- Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine
- Histoire du Barreau de Pontoise
- Huissiers-audienciers p. 348
- Un avocat est toujours en faute p. 348
- Les honoraires des avocats : actualités pratiques et jurisprudence p. 351
- Incidence dans le contentieux d'honoraires, lors de la rétention de fonds CARPA et condition de mise en oeuvre de mesures conservatoires p. 352

- Direction générale des impôts p. 353

348 Europe

- Appels d'offres de la DBF

349 Formation continue obligatoire

350 Commissions ouvertes

351 Agenda

- Les bureaux Carrière et structures au salon l'Exposia
- Formation «Barreau de Paris Solidarité»

- Rencontre Ethique et commerce International
- Juge et négociation
- Société européenne et directive fusions transfrontalières
- La folie en jugement ?

352 Vie du Palais

- Improvisation
- 20^e anniversaire de l'AFCD
- Soirée des amis de la FIDH

354 Paris Place de Droit

- 50^e anniversaire du Traité de Rome : L'avocat dans l'Europe

Le Bulletin

Les avocats d'abord

Editorial

Yves Repiquet
Bâtonnier de l'Ordre

Vous savez l'importance que j'attache à ce que les avocats se sentent chez eux à l'Ordre, qu'ils y soient bien accueillis et orientés.

Les résultats de l'enquête «qualité» du printemps dernier indiquent votre préférence pour le téléphone lorsque vous voulez joindre l'Ordre, et les difficultés que vous rencontrez dans son utilisation, dues aux attentes.

1 200 appels environ sont reçus chaque jour par notre standard. La moitié provient de justiciables.

Dès le début de mon bâtonnat, j'avais souhaité voir réserver un numéro aux avocats.

C'est chose faite.

Le travail effectué par les services compétents a permis de réaliser le dédoublement du standard, de sorte que le numéro que vous connaissez (01 44 32 48 48) vous sera désormais réservé.

Un autre numéro devra être composé par le public.

Toute personne non avocat ayant utilisé le numéro dédié aux avocats sera automatiquement orientée sur un autre standard.

Dans les trois mois à venir, vous devriez constater un progrès sensible dans l'accès à l'Ordre par la voie téléphonique.

Si ce n'était pas le cas, dites-le-nous pour que tout soit fait afin que, là aussi, priorité soit donnée aux avocats.

Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre
du mardi 20 novembre 2007

Télévision du droit

M. Pierre Chaufour, MCO, a présenté au Conseil un nouveau point sur le projet de création d'une télévision du droit auquel il s'est attelé dans le cadre des travaux de la Commission Prospective.

Il était accompagné de MM. Bernard Chevy et Gilles About qui ont présenté un pilote de ce que pourrait être ce nouveau média.

Il s'agirait d'un portail Internet diffusant quotidiennement en boucle une heure de programme, sur un modèle qui existe déjà à l'étranger. Sa réalisation serait confiée à un prestataire de services du secteur de l'audiovisuel, sous le contrôle de plusieurs professionnels du droit ; notaires, huissiers, avocats.

L'objectif serait d'expliquer au public le rôle de ces professionnels et de restaurer l'image du droit et de la justice en faisant mieux connaître les particularités de notre système juridique et judiciaire.

Les professionnels chargés de contrôler la qualité seraient regroupés au sein d'une structure qui jouerait le rôle de comité éditorial.

Le Conseil, après en avoir débattu, a rendu un hommage appuyé au travail accompli jusqu'ici tout en souhaitant que se poursuive qu'une décision soit prise sur les meilleurs moyens de faire mieux connaître le Barreau de Paris.

Droits de la défense devant les autorités administratives indépendantes

Le Bâtonnier ayant voulu soumettre aux débats du Conseil la question des droits de la défense devant les autori-

tés administratives indépendantes avait chargé d'un rapport M. Jean-Jacques Israël, AMCO.

Ce dernier avait, en accord avec le Bâtonnier, organisé un colloque préalable le mercredi 14 novembre dernier.

La grève des transports ayant contraint au report du colloque sine die, le rapport qui devait intégrer les interventions du Premier président de la Cour d'Appel de Paris et d'éminents spécialistes n'a pu être présenté au Conseil.

M. Israël a donc limité son intervention à une communication sur une décision du juge des référés du tribunal administratif de Paris.

Adjudication des marchés et périmètre du droit

M. Jean Jacques Israël, AMCO, a rendu compte au Conseil d'une décision récente du tribunal administratif de Paris.

Par ordonnance du 25 juillet 2007, le juge des référés du tribunal administratif de Paris, statuant en matière précontractuelle, a annulé une procédure de mise en concurrence diligentée par un pouvoir adjudicateur.

Deux de nos confrères avaient été évincés au profit d'un bureau d'études, membre du syndicat des programmistes en architecture et en aménagement, dans le cadre d'une mission d'assistance juridique pour l'application du code des marchés publics et de la réglementation spécifique aux travaux publics.

Au visa de la loi du 31 décembre 1971, l'ordonnance souligne que si la personne morale attributaire du marché bénéficie d'un agrément lui permettant d'exercer le droit à titre accessoire.

Les juristes qu'elle emploie ne figurent pas personnellement dans l'annuaire répertoriant les adhérents au syndicat, de telle sorte qu'ils ne peuvent participer à la procédure d'attribution de marché.

La décision en déduit que le pouvoir adjudicateur a manqué à ses obligations de mise en concurrence.

Cette violation des obligations de mise en concurrence avait été précisément soutenue par le Conseil National des Barreaux et par l'Ordre des avocats de Paris qui étaient intervenus dans la procédure aux côtés des avocats évincés.

Secrétaires de la Conférence

Le Conseil a approuvé la liste des douze secrétaires de la Conférence pour l'année 2008 :

Premier secrétaire :	M. Augustin d'Ollone
Deuxième secrétaire :	M. Romain Ruth
Troisième secrétaire :	Mme Clémentine Perros
Quatrième secrétaire :	M. Cédric Alépée
Cinquième secrétaire :	M. Timothée Phélizon
Sixième secrétaire :	M. Martin Pradel
Septième secrétaire :	M. Jean-François Pedinielli
Huitième secrétaire :	M. David Reingewirtz
Neuvième secrétaire :	M. Dan Hazan
Dixième secrétaire :	M. Gustave Charvet
Onzième secrétaire :	M. Grégory Saint Michel
Douzième secrétaire :	Mme Charlotte Plantin

Cette importante décision qui fait respecter le périmètre du droit devrait donner un coup d'arrêt aux dérives constatées pour assainir le jeu légitime de la concurrence dans les procédures d'appels d'offres.

Carte judiciaire

Le Conseil a évoqué l'appel à un mouvement de grève pour le 29 novembre 2007 lancé le 16 novembre par le Conseil National des Barreaux. Après en avoir débattu, le Conseil a décidé de rappeler que l'exercice du droit de grève est une prérogative constitutionnelle pour l'exercice de laquelle chacun doit se déterminer en conscience.

Chaque avocat doit respecter la décision de son confrère.

L'Ordre facilitera donc les renvois demandés par ceux qui décideront de se mettre en grève.

Le Conseil a voulu exprimer sa solidarité avec les barreaux supprimés et a mandaté le Bâtonnier pour qu'il adresse à Mme le ministre de la

Justice, Garde des Sceaux, la lettre dont la teneur est ici reproduite :

«Les conséquences douloureuses pour les avocats touchés de plein fouet par la réforme de la carte judiciaire ont créé un malaise qui a conduit le Conseil de l'Ordre de Paris à prendre la position suivante :

Sans mettre en cause la nécessité d'une réforme de la carte judiciaire et sous réserve des éventuelles critiques qu'appellerait son contenu, le Conseil de l'Ordre de Paris tient à manifester sa solidarité à l'égard des avocats directement concernés par la suppression de juridictions de 1^{re} instance.

La presse s'était fait l'écho de la compréhension par l'Etat de la situation de ces avocats et d'une proposition d'indemnisation.

Le Barreau de Paris soutient ses confrères dans leurs légitimes demandes et rappelle que doivent être effectives les mesures annoncées d'accompagnement de la réforme en cours telles que notamment l'accès au droit et la représentation par avocat devant les juridictions consulaires.»

Informations

Service allégé

Le tableau des permanences et service des audiences de la cour d'appel de Versailles pour la période du **24 décembre 2007 au 4 janvier 2008**, est disponible sur le site de l'Ordre (Espace privé, rubrique «Informations pratiques», «organisation des tribunaux»). Un exemplaire de ce tableau a été remis aux appariteurs.

Appariteurs de l'Ordre

Tél. : 01 44 32 47 22 ou 47 23

Site : www.avocatparis.org

Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine

La Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine dispose d'un service de réservation téléphonique des parloirs à l'intention des avocats joignable au 01 47 29 75 19.

Les horaires d'accès sont les suivants :

- lundi de 8h à 11h10 ;
- mardi de 8h à 11h10 et de 13h à 17h ;
- jeudi de 8h à 11h10 et de 13h à 17h ;
- vendredi de 8h à 11h10 ;
- samedi de 8h à 11h10.

Toutes ces informations sont disponibles sur l'espace privé du site de l'Ordre dans la rubrique «Informations pratiques».

Elections 2007 : Précisions

Le scrutin des 4 et 5 décembre 2007 approche.

Les services de l'Ordre ont fait le nécessaire pour que tous les avocats inscrits puissent participer, en ce compris nos jeunes confrères qui auront prêté serment jusqu'au 22 novembre inclus, conformément à l'engagement du Conseil.

VOTE ÉLECTRONIQUE

Les cartes de vote électronique ont été envoyées.

Il est rappelé que les modalités pratiques ne diffèrent pas des années précédentes et seront indiquées à chacun des utilisateurs, sur le site <https://vote.election-europe.com/avocats-paris>

Le vote sera ouvert les mardi 4 et mercredi 5 décembre 2007 de 8h30 à 17h30.

VOTE AU PALAIS (électronique et papier)

Il est toujours possible de voter au Palais à la Bibliothèque de l'Ordre, soit sur les écrans tactiles, soit en remplissant un bulletin papier.

VOTE PAR PROCURATION

Conformément à l'article 5.2.3 du règlement intérieur du Barreau de Paris, le jour limite de l'information préalable de l'Ordre est fixé au jeudi 29 novembre 2007 à 12h précises.

La liste des avocats mandants et des avocats mandataires sera arrêtée le 30 novembre 2007 à 12h.

Les contestations seront réglées par le Bâtonnier avant 18h.

Votons !!!!

Huissiers-audienciers

Les huissiers-audienciers Civils de Paris, demandent aux avocats de bien vouloir rapporter les vignettes de 1,90€ afin qu'ils puissent les valider dans les meilleurs délais.

La validation est de 0,70€ par vignette.

Huissiers-audienciers Civils :

Tél. : 01 43 29 70 18

Fax : 01 40 51 02 34

Histoire du Barreau de Pontoise

Le second tome de l'histoire du Barreau de Pontoise, qui vient de fêter ses 120 ans, vient de paraître. Ce second tome retrace notamment le parcours d'Aristide Briand, avocat inscrit dans ce Barreau.

Barreau du Val d'Oise
Maison de l'Avocat
6 rue Tailleped - 95300 Pontoise
Tél. : 01 34 35 39 39 - Fax : 01 30 38 06 80
Site : www.avocatvaldoise.org

Europe

Appels d'offres de la DBF

• **Vaucluse - Syndicat mixte**

Le syndicat mixte du Bassin Versant du Lez (Vaucluse) a publié, le 3 novembre dernier, un avis de marché ayant pour objet la fourniture de missions d'assistance, de conseils et de gestion administrative, juridiques et judiciaires pour certaines acquisitions foncières (réf. 2007/S 212-257908, JOUE S 212, du 3 novembre 2007).

Réception des offres **avant le 20 novembre**.

• **Université Paris-Sorbonne**

L'Université Paris-Sorbonne a publié, le 3 novembre dernier, un avis de marché ayant pour objet la fourniture de missions d'assistance juridique, financière et technique à la mise en oeuvre de la procédure de passation d'un contrat de partenariat public-privé pour la démolition, la reconstruction, l'extension, l'exploitation et la maintenance du centre universitaire de Clignancourt (réf. 2007/S 212-257882, JOUE S 212, du 3 novembre 2007).

Réception des demandes de documents et des offres **avant le 7 décembre**.

• **Ministère de la défense**

Le ministère de la défense a publié, le 8 novembre dernier, un avis de marché ayant pour objet l'assistance à

Un avocat est toujours en faute

Un aimable bambocheur de l'île de la Réunion, après une soirée bien arrosée chez des amis, plonge la tête la première pour un bain de minuit dans une piscine pour enfants ; il s'y fracasse.

Sur ces données, il agit en responsabilité et dommages-intérêts contre son hôte et perd son procès devant un tribunal de la Réunion.

Il charge son avocat parisien de demander à son postulant à la Réunion d'interjeter appel. L'avocat parisien fait le nécessaire dans le délai et a la justification, par l'accusé réception positif du fax, que le confrère réunionnais a bien reçu ses instructions. Malheureusement, l'avocat réunionnais mange la consigne et n'agit que tardivement.

Il aurait suffi, sans aller plus loin, que la cour considère qu'il importait peu que l'appel soit ou non interjeté dans le délai, celui-ci n'ayant aucune chance d'aboutir, ce qu'elle prend d'ailleurs soin de noter.

Elle épingle cependant au passage de manière surabondante l'avocat postulant, et, plus étonnant, elle considère que l'avocat parisien était lui-même en faute, bien qu'ayant fait le nécessaire dans le délai, et rapportant la preuve que son postulant avait reçu ses instructions, pour n'avoir pas vérifié que l'avocat local avait bien interjeté appel (Cour d'appel de Paris - 1^{re} chambre section A, arrêt du 19 juin 2007).

La cour ne dit pas en quoi devait consister cette vérification ; sans doute notre confrère parisien devait-il se rendre au greffe du tribunal de la Réunion pour contrôler les agissements de son confrère ; on n'est jamais assez prudent.

Bruno Richard, AMCO

Directeur du Bureau des Assurances
Tél. 01 44 88 59 82 - Fax 01 44 88 59 98
E-mail : brichard@avocatparis.org

maîtrise d'ouvrage en matière juridique et financière à l'autorité administrative qui doit contracter une convention de bail avec option d'achat avec le titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels (réf. 2007/S 215-261473, JOUE S 215, du 8 novembre 2007).

Les prestations juridiques et financières se dérouleront en trois phases : assistance au lancement de la procé-

dure ; assistance pendant la phase de consultation et les différentes phases de dialogue et de jugements ; assistance à la mise au point des documents contractuels définitifs jusqu'à la signature de la convention de bail. Réception des offres **avant le 18 décembre**.

Délégation des Barreaux de France
Tél. : 00 32 2 230 83 31
Fax : 00 32 2 230 62 77
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com
Site : www.dbfbruxelles.com



Formation Continue

Obligatoire



Thème • Niveau	Date • lieu • tarif	Spécialité • Coordinateur
Colonnes de déontologie	Les lundis 26 novembre de 9h à 12h20, 3 décembre de 17h à 20h20 et 10 décembre de 17h à 20h20 EFB Amphi Rheims - GRATUIT programme sur le site EFB : www.efb-formation-continue.com	C. Charrière-Bournazel H. Ader J-L. Schermann
Barreau Paris Solidarité	Le 29 novembre et le 10 décembre de 9h à 13h30 EFB salle 407 - GRATUIT programme sur le site EFB : www.efb-formation-continue.com	En partenariat avec l'Ordre des Avocats M-C Cahen
Baux commerciaux : Panorama de l'actualité 2007	Jeudi 6 décembre de 9h à 13h Maison du Barreau - Droits d'inscription : 80 € programme sur le site EFB : www.efb-formation-continue.com	M-L Sainturat A. Guillemain
Les marchés négociés	Vendredi 7 décembre de 9h à 12h EFB salle 407 - Droits d'inscription : 70 € programme sur le site EFB : www.efb-formation-continue.com	A. Cabanes
Société européenne et directive fusions transfrontalières : Expériences de la pratique et perspectives d'avenir	Mardi 11 décembre de 9h à 12h EFB salle 407 - Droits d'inscription : 70 € programme sur le site EFB : www.efb-formation-continue.com	B. Feugère
Actualité du droit immobilier	Mardi 11 décembre de 14h à 17h Bibliothèque ODA - Droits d'inscription : 70 € programme sur le site EFB : www.efb-formation-continue.com	J-F. Pericaud
La prise de parole : Raisonner et Convaincre	Jeudi 13 décembre de 9h à 13h EFB salle 407 - Droits d'inscription : 70 € programme sur le site EFB : www.efb-formation-continue.com	C.Callot
Le contrôle par le juge du motif de la rupture du contrat de travail	Lundi 17 décembre de 9h à 18h Maison du Barreau - Droits d'inscription : 80 € programme sur le site EFB : www.efb-formation-continue.com	P. Bouaziz
Les conflits d'intérêt dans les sociétés	Mercredi 23 janvier 2008 de 9h30 à 17h Maison du Barreau - Droits d'inscription : 100 € programme sur le site EFB : www.efb-formation-continue.com	En partenariat avec l'ENM D. Schmidt

Retrouvez donc la totalité de nos programmes sur
www.efb-formation-continue.com
notre nouveau site permettant notamment inscription et paiement en ligne



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

Commissions Ouvertes

Pour participer aux réunions, il est impératif de s'inscrire en adressant un email à : commissions.ouvertes@avocatparis.org (Les personnes non inscrites pourront assister aux réunions en fonction des places disponibles). Les réunions des commissions ouvertes sont gratuites et ouvertes à tous. Elles ont lieu à la Maison du Barreau ou à la Bibliothèque de l'Ordre. Chacune est validée pour sa durée au titre de la formation continue obligatoire.

Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant

Inscriptions : Mlle Pauline Rousseau - Fax : 01 44 32 49 93 - Email : commissions.ouvertes@avocatparis.org

Commission ouverte de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

Sous-commission pour l'Accès au Droit des Majeurs
Vulnérables

Responsables : Mme Florence Fresnel et Mme Marie-
Hélène Isern-Real

Mardi 4 décembre de 18h à 20h, Auditorium

Thèmes :

- «L'application immédiate de la loi du 5 mars 2007 dite
loi sur les tutelles dans ses aspects civils»

Intervenant : Mme le Conseiller Référendaire à la Cour de
Cassation, et ancienne présidente de l'association nationale
des juges d'Instance, Mme Laurence Pecaut-Rivolier,
docteur en droit

- «La dernière législation et la jurisprudence de la Cour
de Cassation depuis le 1^{er} mai 2007 en matière de tutelle
des majeurs et des mineurs et de curatelle des
majeurs»

Intervenant : Mme Florence Fresnel, docteur en droit,
avocat au Barreau de Paris

Commission Générale de Droit Commercial et Economique

Responsable : M. Bernard Lagarde

Sous-Commission Procédures Collectives

Responsable : M. Georges Teboul

Mardi 4 décembre de 18h à 20h, Maison du Barreau,
salle du Barreau

Thème : Les sanctions

- «Action en comblement de passif, point sur l'activité
législative et jurisprudentielle»

Intervenant : M. Bernard Lyonnet

- «Commentaires sur la matière des sanctions et son évolution
récente»

Intervenant : M. Georges Teboul

Commission Générale de Droit Commercial et Economique

Responsable : M. Bernard Lagarde

Sous-Commission Droit bancaire

Responsable : Mme Bénédicte Bury

Vendredi 7 décembre de 18h00 à 20h00, salle du Pont
Neuf

Thème : ««bancassurance» : incidence de la réforme
de l'intermédiation»

Commission ouverte de Droit Social

Responsables : Mme Béatrice Bursztein, Mme Véronique
Tuffal Nerson, M. Paul Bouaziz

Judi 13 décembre de 17h à 20h, Auditorium

Thème : «Actualité jurisprudentielle 3^e et 4^e trimestre
2007 (arrêts récents et topiques de la chambre sociale)»

Intervenants : Mme Hélène Masse-Dessen, avocate aux
conseils et M. Jean-Jacques Gatineau, avocat aux
conseils

Renseignements et documents disponibles sur le site
particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>

Commission ouverte Marchés Emergents et Nouvelles Technologies

Responsable : M. Gérald Bigle

Vendredi 14 décembre de 9h30 à 11h30, salle du Barreau

Thème : «Contrefaçons dans le Web 2.0 : modes de
preuve, procédures, etc...»

Intervenant : M. Antoine Chéron, avocat à la Cour

Commission ouverte de Droit Immobilier

Responsable : M. Jean-François Péricaud

Sous-commission des Baux commerciaux

Responsable : M. Jehan-Denis Barbier

Lundi 17 décembre de 18h à 20h, Bibliothèque de l'Ordre

Thème : « 1^o - L'indemnité d'occupation /2^o - La procédure »
Intervenants : Mme Françoise Magné-Gaborit, Expert, et
M. Philippe-Hubert Brault, Avocat à la Cour

Agenda

Les bureaux Carrière et Structures salon LEXPOSIA

Vous souhaitez être conseillé dans votre gestion de carrière ? Recruter un collaborateur ? Ou Vous souhaitez être informé sur lades créations et la transformations restructuration de sociétés d'avocats ?

Evaluer les conséquences d'un retrait, d'une dissolution ou d'une future association ?

Obtenir des renseignements sur le statut de l'avocat associé ?

Ou encore connaître les offres de locaux professionnels ?

Vous recherchez un partenariat ou un rapprochement avec des avocats ou société d'avocats ?

Ou encore connaître les offres de locaux professionnels ?

Venez retrouver les Bureaux Carrière et Structures présents au 33^e salon de l'Avocat et du Droit, les **jeudi 29 et vendredi 30 novembre 2007** au CNIT Paris La Défense, 1, parvis de la Défense Paroi Nord 92044 Paris La Défense cedex.

Bureau Carrière

Mme Séverine Vieuille

Tél : 01 44 32 49 78

e-mail : svieuille@avocatparis.org

Bureau Structures

M. Christophe Der Agopian

Tél : 01 44 32 47 27

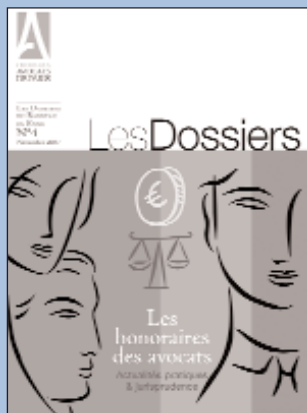
e-mail : cder_agopian@avocatparis.org

Formation «Barreau de Paris Solidarité»



La prochaine session de formation et de sensibilisation au droit de l'exclusion, destinée au confrères participant ou souhaitant participer à l'opération de bénévolat «Barreau de Paris Solidarité» aura lieu **les jeudi 29 novembre de 9h30 à 13h30, et lundi 10 décembre prochains de 9h30 à 13h30.**

Les honoraires des avocats : actualités pratiques et jurisprudence



Enfin la voilà, la nouvelle édition des dossiers du Barreau de Paris (n°4) sur la question des honoraires, réalisée sous la direction d'Hélène Halpérin Katz, Caroline Mécary et Silvestre Tandeau de Marsac, sera téléchargeable à **partir du 29 novembre** sur le site de l'ordre (www.avocatparis.org : page d'accueil, rubrique Actualités ou rubrique Médias, onglet les dossiers du Barreau).

Ce dossier très complet aborde toutes les questions : de la négociation de l'honoraire, aux modalités de sa fixation en cas de contestation. Sur un plan très pratique, il contient des modèles de convention d'honoraires, de facturation et de compte détaillé, sans oublier une sélection des jurisprudences

les plus récentes sur la détermination des honoraires en accord avec le client ou à défaut d'accord, par le bâtonnier. Un outil à ne pas négliger dans les relations que l'avocat entretient avec son client et que ce dernier peut aussi consulter utilement.

Tout avocat participant à cette formation et qui assurera 6 permanences de consultations gratuites (de 3 heures) à titre de bénévole dans le cadre de «Barreau de Paris Solidarité», validera 20 heures au titre de la formation continue.

Chaque avocat est invité à rejoindre les 300 confrères bénévoles en s'inscrivant à la formation sur le site de l'EFB, et au dispositif «Barreau de Paris Solidarité» auprès du service de l'Accès au Droit.

EFB : www.efb-paris.avocat.fr

Accès au Droit : tél. : 01 44 32 49 29)

Rencontre Ethique et commerce international

L'Agence française pour le développement international des entreprises «Ubifrance», en partenariat avec le Barreau de Paris, lance une grande action de sensibilisation et d'information le **mercredi 5**

décembre de 14h à 18h30 sur le thème: «Ethique et commerce international : une approche socialement responsable de l'investissement à l'étranger», au 77 boulevard Saint-Jacques - 75014 Paris.

Au programme, 3 tables rondes :

- «Image et éthique : comment l'entreprise aborde-t-elle et communique-t-elle sur l'éthique, face à la pression des médias, des consommateurs et des actionnaires ?» ;
 - «Responsabilité sociale des entreprises : nouveaux outils, nouvelles normes, nouveaux acteurs et partenaires (entreprises, syndicats, ONG, Organisations internationales)» ;
 - «Corruption, blanchiment, terrorisme : un défi relevé par les Etats et le secteur privé : bilan et perspectives».
- Paf : 55 € pour les avocats.

Ubifrance, Mme Martine Benayoun,
Responsable du Cercle Ethique du Commerce international
Tél. : 01 40 73 34 95
E-mail : martine.benayoun@ubifrance.fr

Juge et négociation



La commission de droit social du Syndicat des avocats de France (SAF) organise un colloque **le samedi 8 décembre de 9h15 à 18h** à l'université de Paris Dauphine (Place Delattre de Tassigny - 75116 Paris). Le thème abordé sera : «Juge et négociation : Etre (jugé) ou Avoir (négocié) ?».

Au programme :

- «Les difficultés très actuelles de l'accès au juge» ;
- «La négociation loin du juge» ;
- «L'accord collectif utilisé pour parer au contrôle du juge ?» ;
- «Les revendications patronales pour faire évoluer le contrat de travail à l'abri du contrôle du juge» ;
- «Le juge, un tiers qui siège non loin de la table de négociation» ;
- «Le juge qui s'invite à la négociation» ;
- «Le juge qui invite à la négociation».

Inscriptions avant le **1^{er} décembre**.

SAF

34, rue Saint Lazare – 75009 Paris
Tél. : 01 42 82 01 26 – Fax : 01 45 26 01 55
E-mail : contact@LeSaf.org
Site : www.LeSaf.org

Société européenne et directive fusions transfrontalières



L'Ecole de Formation des Barreaux (EFB) organise un colloque **le mardi 11 décembre de 9h à 12h** dans ses locaux, sur le thème : «Société européenne et directive fusions transfrontalières : expériences de la pratique et perspectives d'avenir».

Ce colloque sera coordonné par M. Bernard Feugère, avocat à la cour, AMCO.

Au programme :

- «Bilan du succès de la SE en Europe: qui utilise la SE et pourquoi ?» ;

Incidence dans le contentieux d'honoraires, lors de la rétention de fonds CARPA et condition de mise en œuvre de mesures conservatoires

- A l'occasion d'une contestation d'honoraires, l'avocat ne doit pas garder sur son compte CARPA les sommes dont il peut prétendre être créancier au titre desdits honoraires. Il doit, avant ou parallèlement à la saisine du Bâtonnier et à la transmission du dossier à son successeur, **sans délai**, être autorisé par le juge des requêtes du tribunal de grande instance de Paris à consigner sur le compte Séquestre du Bâtonnier, la somme à lui revenir et transmettre, s'il y a lieu, le solde à son client.

Il en est de même lorsque le client sollicite directement la restitution de son dossier, lequel ne peut pas être conditionné par le règlement des honoraires de l'avocat qui doit **spontanément et sans délai** le restituer à son client ou le transmettre à son successeur et, si nécessaire, initier une procédure de contestation d'honoraires.

Ces principes essentiels relèvent notamment des dispositions de l'article 1.3 du RIN.

- En outre, les avocats s'interrogent sur la régularisation de mesures conservatoires lorsqu'ils considèrent que le recouvrement de leurs honoraires est en péril.

Il leur appartient d'obtenir du juge de l'exécution l'autorisation de pratiquer une mesure conservatoire puisque la décision du Bâtonnier n'est pas considérée comme une décision judiciaire au sens du Code de l'Organisation Judiciaire, sauf si elle est définitive (revêtue de la formule exécutoire ou après ordonnance du PPCA).

Une décision intéressante a été rendue dans un dossier de ce type par le juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Paris, le 28 septembre 2006, RG 06/83997. Frappée d'appel, elle a donné lieu à un arrêt de la cour d'appel de Paris - 8^e chambre B en date du 11 octobre 2007, RG 06/19052.

Cette jurisprudence est consultable sur le site de l'Ordre des avocats (Espace privé, rubrique «Informations professionnelles», «Base déontologique et professionnelle»).

Hélène Halperin-Katz

Directrice du service des fixations des honoraires

- «Bilan du succès de la SE en France : Transformations et fusions transfrontalières : quelles leçons de la pratique?» ;

- «La SE, instrument de liberté contractuelle» ;

- «L'expérience d'une entreprise européenne ayant adopté la forme SE» ;

- «Le nouveau rôle du greffier et du notaire : procédure de certification de la légalité des opérations» ;

- «Les avancées législatives : transposition en France de la directive fusions transfrontalières, projet de société privée européenne» ;

- «Vers une évolution de la réglementation applicable à la SE».

Paf : 70 € ;

Etudiants : gratuit

EFB

Service de la Formation Continue
63 rue Charenton – 75012 Paris
Site : www.efb-formation-continue.com

La folie en jugement ?

L'association Droit et Démocratie organise un débat **le mardi 11 décembre de 18h à 20h30** à l'auditorium de la Maison du Barreau, sur le thème «La folie en jugement ?».

Au programme :

- «Aux origines du débat : évolutions historiques ; l'église catholique et le jugement des déments ; à quoi sert l'expertise psychiatrique ?» ;

- «Enjeux du débat : Droits de l'Homme et jugement du malade mental ; défendre un fou ? ; la loi émotive».

Interviendront notamment M. Jacques Ribs, président de l'association, M. le Bâtonnier Francis Teitgen et M. Robert Badinter.

Droit et Démocratie

M. Stéphane Bonifassi, secrétaire général
7, rue de Madrid - 75008 Paris
Tel. 01 44 90 17 10 - Fax 01 44 90 17 30
E-mail : s.bonifassi@lebray.fr

Vie du Palais

Improvisation

La Ligue d'Improvisation du Barreau de Paris (LIBAP) organise, pour la première fois, le Tournoi d'Improvisation Amateur de Paris avec 3 autres ligues parisiennes (Non-Sens, Malades de l'Imaginaire, LIABC).

Ce tournoi aura lieu les **vendredi 7 et 8 décembre à 20h30**, au Patronage Laïc du XV^e (72 av. Félix Faure - 75015 Paris).

LIBAP

Tél. : 06 84 77 23 12
E-mail : esa@libap.org
Site : www.libap.org

20^e anniversaire de l' AFCDE

A l'occasion du 20^e anniversaire l'association Franco-Chinoise de Droit Economique (AFCDE), M. le Président Jacques Sagot et les membres de l'association organisent un dîner le **10 décembre à 20 h** au Zen Garden sur le thème : «Le modèle de développement de la Chine est-il durable ?».

Cette réunion, placée sous le haut patronage de l'Ordre des avocats de Paris et de son Bâtonnier, M Yves

Direction générale des impôts

Dans le cadre de la politique de modernisation du Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, la constitution de pôles de compétence a été décidée à la direction générale des impôts (DGI).

En application de cette décision, la direction des services fiscaux de Paris-sud mettra en place, à compter du 2 janvier 2008, un pôle d'enregistrement unique qui sera situé dans les locaux du service des impôts des entreprises du 6^e Odéon (9, place Saint-Sulpice).

L'objectif poursuivi par cette réorganisation est de favoriser, grâce à l'obtention d'une taille critique, une plus grande disponibilité des compétences et une professionnalisation accrue afin d'améliorer la qualité de service aux usagers.

La compétence territoriale de ce service s'étendra sur les 5^e, 6^e, 13^e et 14^e arrondissements de Paris pour l'exécution de la formalité de l'enregistrement et la réception des déclarations déposées pour la liquidation des droits d'enregistrement, en application du titre IV de la première partie du livre premier du code général des impôts, à l'exception des déclarations prévues en matière d'impôt de solidarité sur la fortune.

L'enregistrement des actes soumis à la formalité fusionnée demeure de la compétence de la conservation des hypothèques.

Par ailleurs, la délivrance des timbres continuera à être assurée, comme actuellement, sur chacun des sites :

- 5^e arrondissement : 18 à 22 rue Geoffroy Saint-Hilaire ;
- 6^e arrondissement : 9 place Saint-Sulpice ;
- 13^e arrondissement : 101, rue de Tolbiac ;
- 14^e arrondissement : 29 rue du Moulin Vert.

Repiquet, sera animée par M. Jean-Luc Domenach, sinologue, Directeur de recherche à Sciences-Po (CERI).
Paf : 50 € par personne.

Mme Sophie Dion, avocat à la cour
96, avenue Victor Hugo - 75116 Paris
Tél. : 01 56 90 02 02 - Fax : 01 45 05 08 01
Toque : D 1115

Soirée des amis de la FIDH

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) organise le **lundi 10 décembre à 18h** la 5^e soirée des amis de la FIDH.

Au programme :

• Rencontre Femmes et droits humains :

- Mme Souhayr Belhassen (Tunisie), présidente de la FIDH ;
- Mme Shirin Ebadi (Iran), prix Nobel de la Paix 2003, avocate ;
- Mme Svetlana Gannuchkina (Russie), Présidente du Comité «Assistance civique» ;

- Mme Vilma Nuñez de Escorcía (Nicaragua), avocate, Présidente du Centre nicaraguayen des droits de l'Homme (Nicaragua) ;

- Mme Rama Yade, Secrétaire d'Etat chargée des Affaires étrangères et des droits de l'Homme.

• Visite privée de l'exposition The Third Mind de Ugo Rondinone par M. Marc Olivier Wahler, Directeur du musée et Performance.

• Dîner: Carte blanche à Mme Rougui Dia, chef de Petrossian à Paris, et tombola.

M. Damien Cousin

Tél. : 01 43 55 16 59
E-mail : dcousin@fidh.org
Site : www.fidh.org

Rédacteur en chef
Serge Perez, AMCO, avocat à la cour

Rédactrice
Stéphanie Le Traou

Maquette
Lara Baljak



50^e anniversaire du Traité de Rome L'AVOCAT DANS L'EUROPE

50th anniversary of the Treaty of Rome
LAWYERS ON THE EUROPEAN STAGE

November 29th, 2007

Jeudi 29 novembre 2007
Maison du Barreau, Association



MAIRIE DE PARIS



LAZARD

